

Ostéopathes



© 2013 Les Echos Publishing

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) s'est vue confier l'organisation des travaux en vue d'une réforme destinée à mieux réglementer la profession d'ostéopathe. Elle a reçu, en avril dernier, les représentants des ostéopathes et des kinésithérapeutes pour leur présenter les orientations du ministère de la Santé en la matière. En ressortent notamment le maintien d'un titre partagé entre les ostéopathes exclusifs (OE) et les ostéopathes professionnels de santé (OPS), l'instauration d'un niveau de formation sur 5 ans, qui ne sera pas reconnue à un grade universitaire, et la volonté d'améliorer et de réformer le dispositif d'agrément. Cette réforme devrait être opérationnelle pour la rentrée 2014.

© 2013 Les Echos Publishing